



COMMUNE DE BEYNAC-ET-CAZENAC 24220



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mars 18 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la Présidence de M PARRE Serge Maire

Étaient présents :

M PARRE Serge, Maire ;
M GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M PEIRO Jean Manuel, M VAUCEL Francis, Adjoint ;
M ROUME Jean Michel, M BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, M CHAUSSE David, Mme RUBIO Joëlle, Mme DEVAUX Véronique, M PERSON Eddy, Mme BROUQUI Corinne, M DIOU Jean Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme LACOMBE Marie Cécile: procuration donnée à M PEIRO Jean Manuel.

Secrétaire de séance : Mme Devaux Véronique.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 28 Janvier 2021

Approuvé à l'unanimité

2 - Projet nouvelle mairie

Par le biais du journal « La Lanterne N°19 du 28 janvier 2021 » distribué dans tous les foyers, des explications ont été données aux habitants de Beynac et Cazenac, et ils ont été amenés à donner leur avis sur le bien-fondé de déplacer la mairie actuelle, qui n'est plus du tout aux normes en vigueur, vers la maison « Basset » qui a été acquise par la commune. Nous avons eu beaucoup de retours, de contacts et, à une exception près, toutes étaient en faveur de cette solution, avec parfois un enthousiasme que l'on ne supposait pas. Les 2 mots qui ressortaient systématiquement en premier étaient : accessibilité et parkings.

► Après délibération, vote à l'unanimité pour officialiser le déplacement et donner pouvoir au Maire pour lancer les premières études de réalisation.

3 - Comptes administratifs 2020 : budget principal et budgets annexes (assainissement, transport scolaire, eau et commerces Capeyrou) - Résumé

Compte Administratif 2020

Fonctionnement	Recettes Réel 2020	Dépenses Réel 2020	Résultat Réel 2020	Reprises année antérieures	Résultat de fonctionnement
Budget principal	771 262,94 €	626 529,53 €	144 733,41 €	44 000,00 €	188 733,41 €
Budget assainissement	48 538,28 €	39 547,75 €	8 990,53 €	14 990,12 €	23 980,65 €
Budget transport scolaire	13 175,79 €	17 537,67 €	-4 361,88 €	19 233,84 €	14 871,96 €
Budget eau	34 097,24 €	24 688,14 €	9 409,10 €	20 856,61 €	30 265,71 €
Budget commerces Capeyrou	29 293,00 €	18 499,73 €	10 793,27 €	0,00 €	10 793,27 €
	896 367,25 €	726 802,82 €	169 564,43 €	99 080,57 €	268 645,00 €
			Excédent de fonctionnement		268 645,00 €

Investissement	Recettes Réel 2020	Dépenses Réel 2020	Résultat Réel 2020	Reprises année antérieures	Résultat d'investissement
Budget principal	287 178,29 €	452 742,04 €	-165 563,75 €	154 687,35 €	-10 876,40 €
Budget assainissement	15 988,00 €	17 202,92 €	-1 214,92 €	1 925,98 €	711,06 €
Budget transport scolaire	4 414,00 €	1 430,00 €	2 984,00 €	9 062,28 €	12 046,28 €
Budget eau	22 075,00 €	11 540,44 €	10 534,56 €	182 621,42 €	193 155,98 €
Budget commerces Capeyrou	18 297,29 €	17 367,53 €	929,76 €	-25 363,75 €	-24 433,99 €
	347 952,58 €	500 282,93 €	-152 330,35 €	322 933,28 €	170 602,93 €
			Excédent d'investissement		170 602,93 €

	Résultat cumulé
Budget principal	177 857,01 €
Budget assainissement	24 691,71 €
Budget transport scolaire	26 918,24 €
Budget eau	223 421,69 €
Budget commerces Capeyrou	-13 640,72 €

Excédent général 439 247,93 €

► Après délibération, vote à l'unanimité pour valider les comptes administratifs 2020 sous la présidence du 1^{er} adjoint.

Nota : le Maire n'ayant pas participé au vote en sortant de la salle du Conseil.

4 - Comptes de gestion 2020 budget principal et budgets annexes (assainissement, transport scolaire, eau et commerces Capeyrou)

Les comptes de gestion du budget principal et budgets annexes dressés pour l'exercice 2020 par le Comptable du Trésor public sont conformes aux comptes administratifs présentés par le maire et n'appellent ni observation, ni réserve.

► Après délibération, vote à l'unanimité.

5 - Affectation des résultats des comptes administratifs 2020 : budget principal, budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et commerces Capeyrou)

Budget principal commune

Le conseil décide de reporter le résultat 2020 de ce budget : 188 733.41 € de la manière suivante : budget primitif 2021 :

149 872.01 € au budget recettes fonctionnement

38 861.40 € au budget recettes investissement

Budget annexe assainissement

Le conseil décide de reporter l'excédent de ce budget : 24 691.71 € de la manière suivante : budget assainissement 2021:

23 980.65 € au budget recettes fonctionnement

711.06 € au budget recettes investissement

Budget annexe régie transport scolaire

Le conseil décide de reporter l'excédent de ce budget : 26 918.24 € de la manière suivante : budget régie transport scolaire 2021:

14 871.96 € au budget recettes fonctionnement

12 046.28 € au budget recettes investissement

Budget annexe eau

Le conseil décide de reporter l'excédent de ce budget : 223 421,69 € de la manière suivante : budget eau 2021:

30 265.71 € au budget recettes fonctionnement

193 155.98 € au budget recettes investissement

Budget annexe commerces Capeyrou

Le conseil décide de reporter les résultats de ce budget de -13 640.72 € de la manière suivante : budget commerces Capeyrou 2021:

10 793.27 € au budget recettes d'investissement

24 433.99 € au budget dépenses investissement

► Après délibération, vote à l'unanimité pour valider ces affectations des résultats 2020.

6 - Vote du taux des taxes locales 2021

Les services de l'Etat n'ayant pas envoyé les documents nécessaires, ce vote est reporté au prochain conseil municipal.

Néanmoins, il a été décidé de ne pas changer la part communale des taxes locales.

7 - Changement de dénomination du budget annexe « Commerces du Capeyrou »

Vu avec la Comptable du Trésor pour modifier la dénomination du budget annexe qui peut être dénommé plus généralement budget annexe « Locaux commerciaux » qui laisse plus de souplesse à la gestion de ce budget.

► Après délibération, vote à l'unanimité pour valider ce changement de dénomination.

8 - Réalisation d'un emprunt

Compte tenu des taux très bas des emprunts à l'heure actuelle, le conseil municipal, décide de garder ses liquidités et d'emprunter pour financer l'achat de la propriété Basset ainsi que les premiers travaux de sécurisation du hangar.

Le conseil municipal donne autorisation au maire pour négocier et réaliser un prêt de 215 000€ sur 20 ans dans la fourchette de 0.5 à 0.9% l'an.

5 offres de prestataires financiers sont attendues.

► Après délibération, vote à l'unanimité pour négociation et signature du prêt dans les conditions définies.

9 - Vente de terrain

Mme et M Perreto ont émis le souhait d'acheter une bande terrain boisé en continuité de leur propriété : 350 M², environ, de la parcelle AO125

L'achat est proposé à 2€ le M². La surface prise en compte sera celle stipulée sur le document arpentage.

► Après délibération, vote pour : 13, contre : 1, abstention : 1 le Conseil donne son accord de principe pour la vente, frais de géomètre avec bornage et document d'arpentage et frais de notaire à la charge de l'acheteur et charge le Maire de réaliser cette opération dans les conditions désignées ci-dessus.

10 - Ecole : participation frais cantine scolaire Vézac

Notre commune ne possède pas de cantine scolaire, la prestation est faite par la commune de Vézac. Ne voulant pas trop grever le budget des ménages qui ont des enfants, cette cantine qui a le label « BIO » est très déficitaire. Les contraintes sanitaires et autres augmentant au fil des ans, il est normal que chaque commune, au prorata de son nombre d'élèves participe au comblement des déficits. Saint Vincent de Cosse est également concerné.

► Après délibération, vote à l'unanimité pour participer aux frais de la cantine scolaire de Vézac à hauteur d'environ 23 000€ annuels avec effet rétroactif à l'année scolaire 2019-2020.

11 - Vote des budgets primitifs 2021

Comme la loi Engagement et Proximité en fait désormais obligation, avant le vote du budget, le maire communique aux membres du Conseil municipal un état nominatif des indemnités perçues par les élus en 2020.

Budget 2021

Fonctionnement	Recettes 2021	Dépenses 2021
Budget principal	897 887,01 €	897 887,01 €
Budget assainissement	72 731,65 €	72 731,65 €
Budget transport scolaire	31 301,96 €	31 301,96 €
Budget eau	65 265,71 €	65 265,71 €
Budget locaux commerciaux	26 598,00 €	26 598,00 €
	1 093 784,33 €	1 093 784,33 €

Inclus dans recettes et dépenses		
Reprise années antérieures	remb intérêts de la dette	virem. a l'investit
149 872,01 €	40 308,00 €	210 369,01 €
23 980,65 €	0,00 €	0,00 €
14 871,96 €	0,00 €	7 587,96 €
30 265,71 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	9 584,00 €	3 819,00 €
218 990,33 €	49 892,00 €	221 775,97 €

Investissement	Recettes 2021	Dépenses 2021
Budget principal	1 109 527,12 €	1 109 527,12 €
Budget assainissement	16 870,06 €	16 870,06 €
Budget transport scolaire	24 048,24 €	24 048,24 €
Budget eau	215 230,98 €	215 230,98 €
Budget locaux commerciaux	92 540,99 €	92 540,99 €
	1 458 217,39 €	1 458 217,39 €

Inclus dans recettes et dépenses	
Reprise années antérieures	remb capital dette
38 861,40 €	133 159,00 €
711,06 €	0,00 €
12 046,28 €	0,00 €
193 155,98 €	0,00 €
-13 640,72 €	17 357,00 €
231 134,00 €	150 516,00 €

Principales actions d'évolution 2021/2020

Fonctionnement

Renégociation à la baisse (~ -25%) des contrats assurances et photocopieurs

Investissement

Accessibilité bâtiment de La Poste
 Aire de stationnement du Capeyrou
 Achat bâtiments future mairie et début des études de réalisation
 Mise en sécurité hangar Basset
 Mise en place points de collecte ordures ménagères
 Site d'infos sur la commune (Internet - PanneauPocket)
 Signalisation routière, aire de jeux
 Equipement informatique/bureautique de la mairie
 Mise aux normes horodateurs (tous paiements connus à l'heure actuelle)
 Achat de 2 horodateurs pour le Capeyrou
 Amélioration éclairage public
 Voirie
 Solde traversée de Beynac (barrière de protection du mur)

Faits majeurs financiers

Baisse de 168 667€ de remboursement annuel de la dette
 Ajout (6 mois) de 5 660 € de remboursement du nouvel emprunt
 Subvention perdue en 2017-2019 pour opposition au Département et récupérée/payée après accord en 2021: **419 000€**

► Après délibération, vote à l'unanimité pour valider ce budget de redynamisation de la commune

12 - Subvention / avance du budget principal au budget annexe des locaux commerciaux

Le budget annexe des locaux commerciaux est déficitaire et ne dégager pas de marges suffisantes pour que les recettes couvrent les dépenses.

Le budget principal doit assurer une avance pour l'équilibre ; avance de 69 733.72 euros pour l'exercice 2021.

Cette avance sera remboursable dès le retour à l'équilibre.

► Après délibération, vote à l'unanimité pour valider cette subvention du budget principal de la commune au budget des locaux commerciaux.

13 - Recrutement de contractuels

Suite au départ en retraite d'un agent, il est proposé de créer un poste permanent d'agent technique polyvalent, contractuel CDD de 3 ans renouvelable 1 fois pour évoluer sur un CDI.

Création d'un poste contractuel (CDD) pour remplacement temporaire d'un agent technique absent. Durée : 6 mois

► Après délibération, vote à l'unanimité pour la création de ces 2 postes.

14. Décisions du maire

Le maire communique au Conseil les décisions prises au titre des délégations qu'il lui a accordées.

Questions diverses

Demande de subvention pour achat vélo à assistance électrique

► Après discussion, le sujet n'a pas été suffisamment approfondi pour décider d'un vote. Proposition concrète avec conditions doit être faite pour le prochain conseil municipal.

Motion contre le projet Hercule (service public de l'électricité)

► Après discussion, le conseil municipal a jugé d'une part qu'il n'était pas suffisamment informé du projet national très complexe et d'autre part, que le conseil municipal n'avait pas mandat pour s'occuper de politique nationale qui n'est pas en liaison directe avec Beynac et Cazenac. Il rappelle que des élections générales auront lieu en 2022 et que chacun pourra s'exprimer en son nom personnel.

La séance est close à 21h15.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet